

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 juin 2021
Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Pacte de gouvernance

Le conseil communautaire du 3 décembre 2020 a acté le principe d'engager une démarche d'élaboration d'un pacte de gouvernance à l'échelle de Quimper Bretagne Occidentale. Ce rapport accompagne la première version du projet de pacte de gouvernance soumise à l'avis des communes-membres. Les communes auront ensuite deux mois pour faire part de leur avis sur ce projet de pacte.

Le pacte de gouvernance a pour principal objet de définir quelles sont les valeurs communes sur lesquelles les élus communautaires s'accordent et quelles sont les modalités de fonctionnement des différentes instances au sein de l'institution.

Il s'agit d'un pacte de confiance qui décrit comment les communes et l'EPCI travaillent ensemble et comment les élus municipaux et communautaires sont associés à la mise en œuvre des politiques publiques dont QBO a la compétence.

Le groupe de travail désigné par le bureau communautaire du 15 octobre 2020 s'est réuni à quatre reprises les 19 novembre 2020, 18 janvier, 19 mars et le 18 mai 2021. Suite à de nombreux échanges et contributions des membres du comité de pilotage et du bureau communautaire, une première version du pacte de gouvernance a ainsi été rédigée et transmise, dans un premier temps, à l'ensemble des élus communautaires.

Lors de deux réunions de concertation organisées fin mai 2021, les élus communautaires ont ainsi pu faire part de leur avis sur cette première version ; avis qui ont été intégrés pour aboutir à la version jointe en annexe à ce rapport.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver ce projet de pacte de gouvernance de Quimper Bretagne Occidentale ;

2- d'autoriser madame la présidente à transmettre à l'ensemble des communes membres ce projet de pacte de gouvernance ;

3 – d'autoriser madame la présidente à organiser toute concertation permettant de prendre en compte toute remarque et avis concernant ce projet de pacte dans les deux mois suivant l'envoi de la présente version ;

4 – d'élaborer une version définitive du pacte, après cette période de deux mois, en vue d'une délibération du conseil communautaire au 30 septembre 2021 approuvant la version définitive du pacte.